

ARRÊTÉ NO 38 - 4Z

Un arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38

ATTENDU QUE le Conseil du Village de Memramcook a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de modifier le plan rural pour les fins suivantes:

- de modifier le zonage des propriétés ayant les NID 70233069 et 00922260 situées sur le chemin Memramcook-Est de la zone **Résidentielle rurale (RR)** à la zone **Développement des ressources (DR)** pour accommoder un bâtiment d'entreposage et la réparation des machines de ferme.

PAR CONSÉQUENT, le Conseil municipal du Village de Memramcook, en vertu des pouvoirs conférés par les articles 35 et 59 de la *Loi sur l'urbanisme* de la province du Nouveau-Brunswick, adopte ce qui suit :

I. L'article 2 de l'Arrêté no 38 est supprimé et remplacé par un nouvel article qui se lit comme suit :

Le secteur de terrain indiqué sur la carte à l'annexe A est désigné aux fins d'adoption d'un plan rural et comprend les secteurs auxquels le présent arrêté s'applique. L'annexe « A » intitulée « Carte de zonage du Village de Memramcook », créée le 18 avril 2016, est modifiée par la présente annexe intitulée « Annexe A-4Z » et datée de février 2018.

II. Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le ____ jour du mois de ____ 2018.

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) le ____ jour du mois de ____ 2018.

LECTURE INTÉGRALE le ____ jour du mois de ____ 2018.

TROISIÈME LECTURE (par son titre) le ____ jour du mois de ____ 2018.
et **ADOPTION**

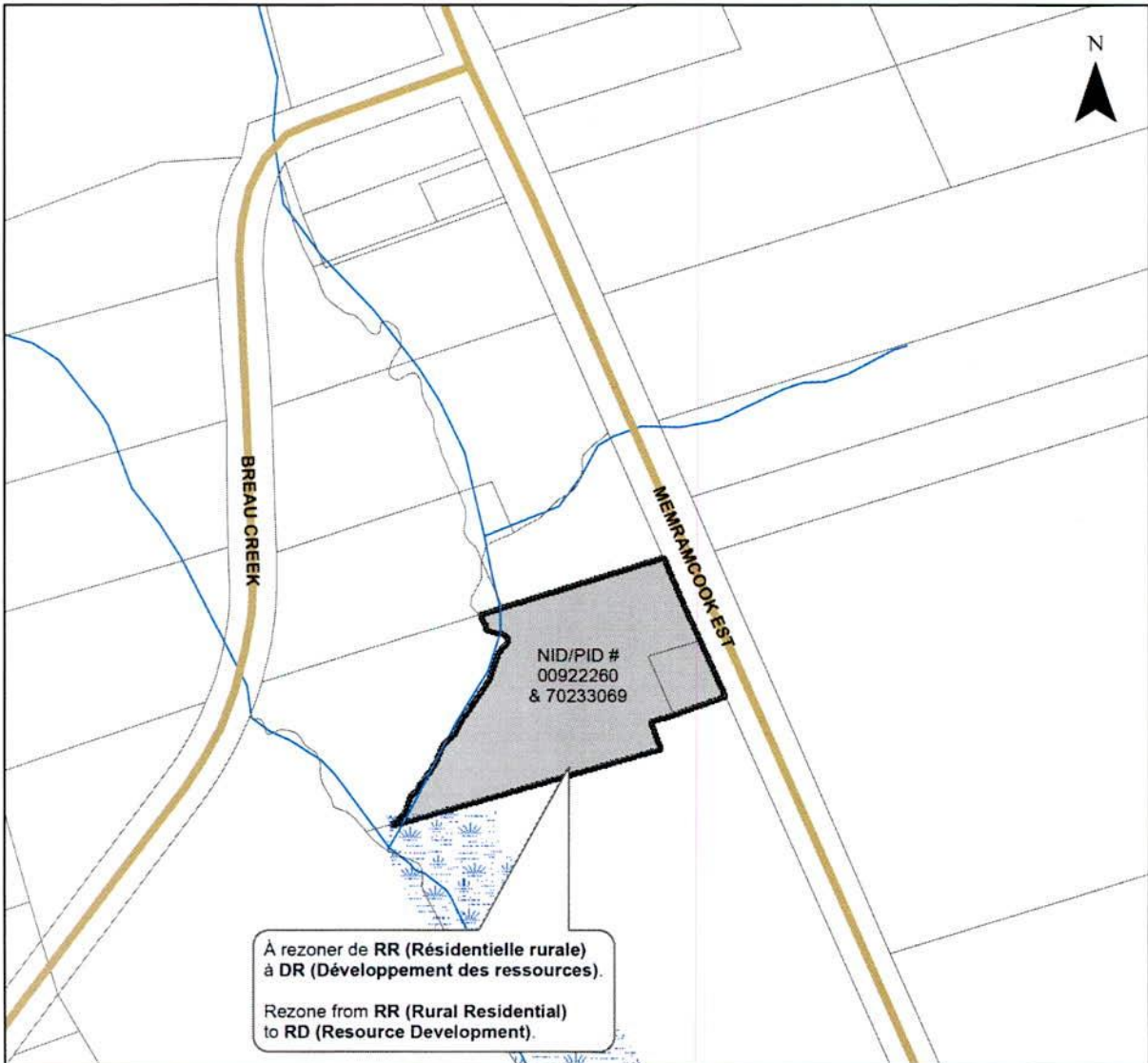
Maire

Secrétaire municipale


ANNEXE « A-4Z »
CARTE DE LOCALISATION

Modifier le zonage des propriétés ayant les NID 70233069 et 00922260 situées sur le chemin Memramcook-Est de la zone Résidentielle rurale (RR) à la zone Développement des ressources (DR) pour accommoder un bâtiment d'entreposage et la réparation des machines de ferme.

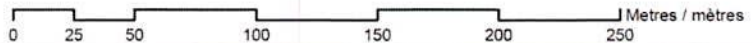
Annexe A-4Z / Schedule A-4Z
Village de Memramcook / Village of Memramcook
CARTE DE ZONAGE / ZONING MAP
23 février 2018 / February 23, 2018



Légende / Legend

 DR (Développement des ressources) / RD (Resource Development)

échelle / Scale 1:2,500



RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉTABLIE
EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA *LOI SUR L'URBANISME*

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des propriétés portant les NID 70233069 et 00922260 situées sur le chemin Memramcook-Est à Memramcook a fait une demande de modification à l'Arrêté no 38 pour modifier le zonage de ses propriétés de la zone Résidentielle rurale (RR) à la zone Développement des ressources (DR) dans le but d'accommoder un bâtiment d'entreposage et la réparation des machines de ferme.

ET CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé cette demande

IL EST RÉSOLU QUE

1. Nonobstant toutes autres dispositions au contraire, les terrains, bâtiments et constructions identifiés à l'annexe A-4Z sont soumis aux conditions suivantes :
 - a) Que les propriétés ayant les NID 70233069, 00922260 et 00909770 soient consolidées avant qu'un permis de construction soit émis.
2. Sous réserve de l'article 1 de la présente résolution, les dispositions prévues à la zone Développement des ressources (DR) du plan rural du Village de Memramcook s'appliquent mutatis mutandis.

(M. Michel Gaudet, maire du Village de Memramcook)

(Mme Monique Bourque, directrice générale/secrétaire municipale du Village de Memramcook)

(Monsieur Guy LeBlanc, propriétaire)